AREAS PATRIMOINE

ACTIONS LONG-COUVERT EUROPE

Objectif de gestion

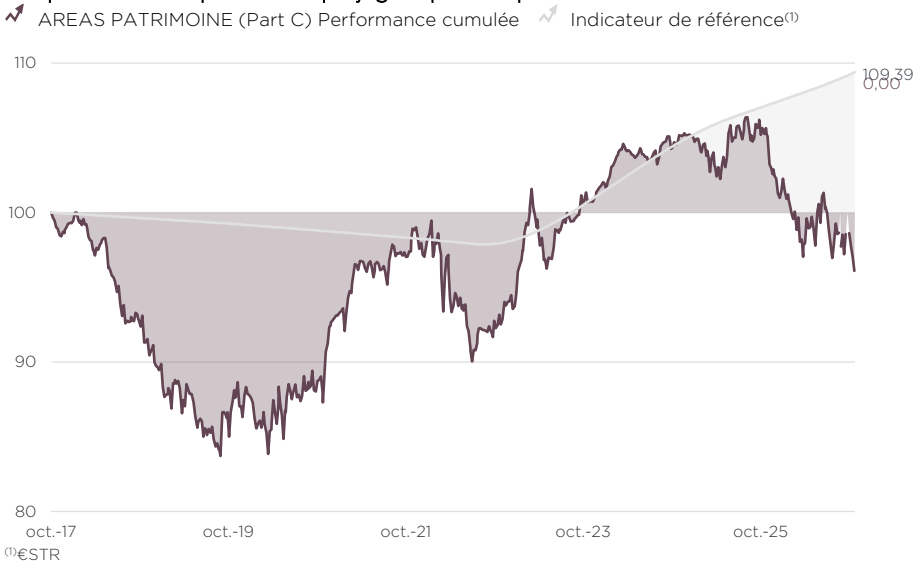
Le compartiment cherche à réaliser une performance annuelle supérieure au taux de placement sans risque représenté par le taux €STR. Cette performance est recherchée en l'associant à une volatilité annuelle inférieure à 5 %.
Pour atteindre son objectif d'investissement, la stratégie d'investissement s'appuie sur une gestion discrétionnaire active.

Indicateurs financiers

Valeur liquidative ()	96,49
Actif net (m€)	17
Exposition brute	366,8%
Exposition nette	-2,3%
Exposition nette corrigée du beta	5,2%
Nombre de Longs	

Performance base 100 (du 06/10/2017 au 30/10/2026)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.

Performances annualisées et volatilités (%)

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
Part C	-8,33	-1,42	-0,34	-0,39
Indicateur de référence	+2,08	+2,77	+2,16	+0,99
Part C - volatilité	6,49	4,63	5,21	5,54
Indicateur de référence - volatilité	0,09	0,16	0,22	0,23

Performances cumulées (%)

	1 mois	3 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans
Part C	-1,59	-0,81	-4,86	-8,33	-4,19	-1,69
Indicateur de référence	+0,20	+0,58	+1,75	+2,08	+8,56	+11,29

Performances calendaires (%)

	2025	2024	2023
Part C	-3,53	+3,04	+8,70
Indicateur de référence	+2,21	+3,73	+3,28

Indicateur de risque

1 2 **3** 4 5 6 7

Du risque le plus faible au risque le plus élevé

Indicateur de risque synthétique selon PRIIPS. 1 correspond au niveau le plus faible et 7 au niveau le plus élevé.

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
Ratio de Sharpe	-1,65	-0,90	-0,47	-0,26
Tracking Error	6,50%	4,63%	5,21%	5,54%
Coef. corrélation	-0,14	0,05	0,06	0,03
Ratio d'information	-1,66	-0,91	-0,48	-0,25
Bêta	-9,99	1,36	1,47	0,79

Principaux risques : risque en perte de capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque actions, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité, risque de change, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de durabilité

AREAS PATRIMOINE

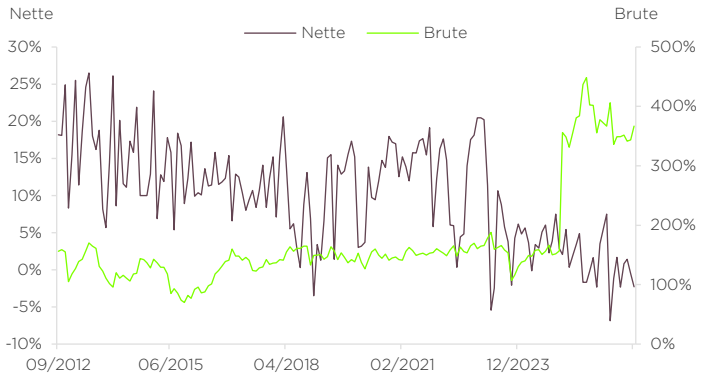
ACTIONS LONG-COUVERT EUROPE

Principales positions

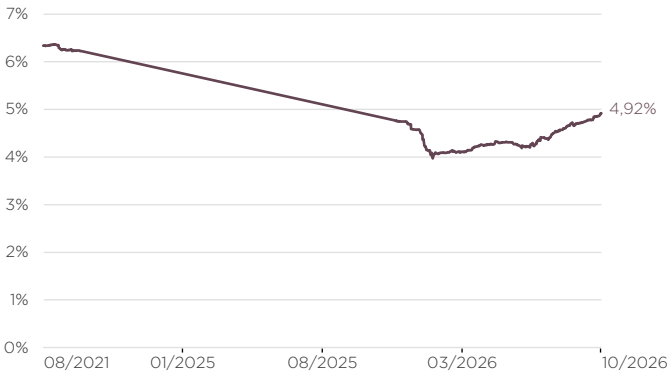
Long	
EURO-BOBL FUT	56,60%
EURO-SCHATZ FUT	39,35%
Short Euro-BTP FUT	39,27%
ICE 3MTH SONIA FUT	17,85%
Euro-BONO Sp Gov	7,31%

Short	
STXE Sml 200 (EUR) GRt	-40,86%
MSCI EUROPE VALUE GR	-39,99%
Euro-OAT Future	-16,88%
GS Cust SXDP ex BAYN	-12,71%
Stoxx 600 Industrial Goods and Services GRt	-12,09%

Exposition marché



Évolution volatilité 3 ans



Exposition par secteur

Secteur	Long	Short	Nette
Automobiles et équipementiers	0,3%	-2,8%	-2,5%
Banques	16,0%	-17,4%	-1,3%
Ressources de base	3,3%	-2,4%	1,0%
Chimie	6,8%	-8,0%	-1,2%
Bâtiment et matériaux de construction	7,0%	-3,6%	3,4%
Produits et services de consommation	9,1%	-10,2%	-1,1%
Énergie	11,1%	-9,6%	1,4%
Services financiers	2,8%	-5,3%	-2,5%
Agroalimentaire, boisson et tabac	4,1%	-7,7%	-3,7%
Santé	26,5%	-24,6%	1,9%
Biens et services industriels	36,4%	-30,6%	5,8%
Assurance	4,6%	-8,6%	-4,0%
Médias	4,9%	-1,2%	3,7%
Magasins de soin personnel, de médicaments et d'épicerie	2,4%	-5,0%	-2,5%
Immobilier	11,9%	-14,8%	-2,9%
Distribution	3,0%	-0,9%	2,1%
Technologie	18,5%	-16,7%	1,8%
Télécommunications	3,1%	-4,1%	-0,9%
Voyages et loisirs	3,9%	-2,3%	1,6%
Services aux collectivités	5,8%	-6,5%	-0,7%

Exposition géographique (positions longues)

Pays	Exposition
France	43,5%
Royaume-Uni	26,0%
Allemagne	22,3%
Pays-Bas	18,1%
Suisse	15,4%
Italie	11,8%
Espagne	8,2%
Irlande	7,2%
Belgique	5,6%
Suède	4,9%
Danemark	4,5%
Autriche	3,3%
Grèce	3,1%
Etats-Unis	3,0%
Luxembourg	1,6%
Finlande	1,3%
JE	1,1%
Pologne	0,3%
GG	0,2%
Norvège	0,1%

Performance



	Part C	Indice(1)
Moins bonne performance sur 1 mois	-3,22%	-0,05%
Meilleure performance sur 1 mois	3,85%	0,36%
Moins bonne performance sur 1 trimestre	-5,92%	-0,15%
Meilleure performance sur 1 trimestre	5,98%	0,99%

(1)€STR

Commentaire de gestion

Les marchés actions ont évolué de manière contrastée avec une surperformance des valeurs européennes (Stoxx 600 +1,87%) face aux marchés américains (S&P 500 -0,90%) et asiatiques (Nikkei -5%).

Le Nasdaq (-6,65%) et l'indice des semi-conducteurs (SOX) clôturent en baisse de 15,3%, pénalisés par les interrogations croissantes sur la rentabilité des investissements dans l'intelligence artificielle.

Les publications trimestrielles de Meta, Alphabet et Intel ont accentué cette rotation, les investisseurs s'interrogent désormais sur le financement et le retour sur investissement des dépenses liées à l'IA, qui pèsent de plus en plus sur la génération de trésorerie.

Coté macro-économie, l'activité demeure robuste aux Etats-Unis, avec une croissance annualisée du PIB de 3,4 % au T3, soutenue par la consommation des ménages et la dynamique des investissements. L'inflation reste toutefois élevée, avec un CPI à 3,7 % en septembre (contre 3,4 % précédemment) et une inflation sous-jacente à 2,6 %, tandis que le marché du travail montre des signes de modération avec seulement 29 000 créations d'emplois et un taux de chômage à 4,2 %. Dans ce contexte, la Fed a maintenu ses taux inchangés, tout en conservant la possibilité de nouvelles hausses si les tensions inflationnistes persistent.

En zone euro, la BCE a également maintenu ses taux inchangés, alors que la remontée des taux longs commence à peser sur les conditions de financement. Les indicateurs d'activité témoignent d'un ralentissement, avec un PMI composite à 51,9 en octobre contre 53,1 en septembre.

Les divergences entre pays restent marquées : l'Allemagne affiche une certaine résilience (PMI à 52,8), tandis que la France repasse en territoire de contraction (48,4), pénalisée par les incertitudes politiques et la faiblesse de la confiance des ménages.

Sur le mois d'octobre Areas Patrimoine enregistre une performance de -1,59% vs 0,2% pour son indicateur de référence. L'exposition nette action reste proche de la neutralité à -2,3%.

Achevé de rédiger le 12/11/2026.



Alexis Albert



Augustin Picquendar

Informations administratives

Nom : Areas Patrimoine
Code ISIN (Part C (EUR)) : FR0013278330
Politique de distribution : capitalisation
Classification SFDR : Art.8
Date de création : 06/10/2017
Horizon d'investissement : Minimum 2 ans
Devise : Euro
Minimum d'investissement : 1000 part
Pays de domiciliation du fonds : France
Forme juridique : FCP
Type de fonds : OPCVM
Indicateur de référence : €STR
Fréquence de calcul des VL : Hebdomadaire
Société de gestion : DNCA Finance
Pays de domiciliation de la société de gestion : France
Dépositaire : BNP Paribas SA
Cut off : 12 h 30, heure de Paris
Règlement / Livraison : T+2

Equipe de gestion :
Alexis ALBERT
Augustin PICQUENDAR

Éligible à l'assurance vie : Oui
Éligible au PEA : Non

Frais

Coûts d'entrée : 3% max
Coûts de sortie : -
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 2,68%
Coûts de transaction : -
Commissions liées aux résultats : Aucune.

Glossaire

Bêta. Le bêta d'un titre financier est une mesure de la volatilité ou de sensibilité du titre qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur du titre et les fluctuations du marché. Il s'obtient en régressant la rentabilité de ce titre sur la rentabilité de l'ensemble du marché. En calculant le bêta d'un portefeuille, on mesure sa corrélation avec le marché (l'indice de référence utilisé) et donc de son exposition au risque de marché. Plus la valeur absolue du bêta du portefeuille est faible, moins il est exposé aux fluctuations du marché, et inversement.
CFD (Contract For Differences). Dérivé permettant d'être exposé à un titre donné. Les CFD permettent aux investisseurs de tirer parti de l'évolution du cours d'une valeur sans détenir la valeur en question et de constituer ainsi une exposition longue ou courte.
Coefficient de corrélation. Le coefficient de corrélation est une mesure de la corrélation. Il permet de déterminer le lien entre deux actifs sur une période donnée. Un coefficient positif signifie que les deux actifs évoluent dans le même sens. A l'inverse, un coefficient négatif signifie que les actifs évoluent dans le sens opposé. La corrélation ou la décorrélation peut être plus ou moins forte et varie entre -1 et 1.
Dérivés. Désigne les instruments financiers dont la valeur découle de celle d'un actif sous-jacent (une action, une matière première ou un panier de titres, notamment un indice représentatif d'un marché d'actions).
Ratio de Sharpe. Le ratio de Sharpe mesure la rentabilité excédentaire par rapport au Taux de l'argent sans risque d'un portefeuille d'actifs divisé par l'écart type de cette rentabilité. C'est donc une mesure de la rentabilité marginale par unité de risque. Il permet de mesurer les performances de gérants pratiquant des politiques de risque différentes.
Tracking Error. Mesure de l'écart type de la différence de rentabilité (différence de performances) de l'OPCVM et de son indice de référence. Plus le tracking error est faible, et plus l'OPCVM a une performance moyenne proche de son indice de référence.
Vente à découvert. Opération consistant à vendre un actif que l'on ne possède pas dans le but de l'acheter plus tard à un prix plus bas et donc de réaliser une plus-value.
Volatilité. Mesure des fluctuations de valeur d'un actif autour de sa valeur moyenne. Elle se calcule mathématiquement par l'écart-type des rentabilités de l'actif. La volatilité constitue un indicateur de risque : plus elle est élevée, plus le risque est statistiquement grand.

Mentions légales

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Prospectus de l'OPC et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document est un document promotionnel à usage d'une clientèle de non professionnels au sens de la Directive MIFID II. Ce document est un outil de présentation simplifiée et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations présentées dans ce document sont la propriété de DNCA Finance. Elles ne peuvent en aucun cas être diffusées à des tiers sans l'accord préalable de DNCA Finance. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun, est de la responsabilité de l'investisseur et reste à sa charge. Le Document d'Informations Clés et le Prospectus doivent être remis à l'investisseur qui doit en prendre connaissance préalablement à toute souscription. L'ensemble des documents réglementaires de l'OPC sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.dnca-investments.com ou sur simple demande écrite adressée à dnca@dnca-investments.com ou adressée directement au siège social de la société 19, Place Vendôme – 75001 Paris. Les investissements dans des OPC comportent des risques, notamment le risque de perte en capital ayant pour conséquence la perte de tout ou partie du montant initialement investi. DNCA Finance peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec le/les OPC présentés. DNCA Finance ne peut en aucun cas être tenue responsable, envers quiconque, de toute perte ou de tout dommage direct, indirect ou de quelque nature que ce soit résultant de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans ce document. Ces informations sont fournies à titre indicatif, de manière simplifiée et susceptibles d'évoluer dans le temps ou d'être modifiées à tout moment sans préavis.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

AREAS PATRIMOINE, Fonds Commun de Placement de droit français domicilié au 19 place Vendôme 75001 Paris conforme à la Directive 2009/65/CE.

DNCA Finance est une Société en Commandite Simple agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro GP00-030 régie par le Règlement général de l'AMF, sa doctrine et le Code Monétaire et Financier. DNCA Finance est également Conseiller en Investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II. DNCA Finance – 19 Place Vendôme-75001 Paris – e-mail : dnca@dnca-investments.com – tél : +33 (0)1 58 62 55 00 – site internet : www.dnca-investments.com

Toute réclamation peut être adressée, gratuitement, soit auprès de votre interlocuteur habituel (au sein de DNCA Finance ou au sein d'un délégataire de DNCA Finance), soit directement auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de DNCA Finance en écrivant au siège social de la société (19 Place Vendôme, 75001 Paris, France). En cas de désaccord persistant, vous pouvez avoir accès à la médiation. La liste des organismes de résolution extrajudiciaire des litiges ainsi que leurs coordonnées en fonction de votre pays et/ou de celui du prestataire concerné est librement consultable en suivant le lien https://finance.ec.europa.eu/consumer-finance-and-payments/retail-financial-services/financial-dispute-resolution-network-fin-net/members-fin-net-country_fr.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible en français au lien suivant : https://www.dnca-investments.com/informations-reglementaires

Cet produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Nous vous précisions que la décision d'investir dans le Fonds doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques de celui-ci ainsi que l'ensemble de ses objectifs tels que décrits dans le prospectus.

Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement.

Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par l'OPCVM.